

CHECKLIST

Repérer les signaux d'alerte des difficultés de l'entreprise

Indicateurs financiers, opérationnels et relationnels à surveiller avant que la situation ne devienne irréversible

Les procédures de prévention et de sauvegarde produisent leurs meilleurs effets lorsqu'elles sont engagées tôt. Or les difficultés se manifestent rarement par un événement unique : elles s'annoncent par une accumulation de signaux faibles, financiers, opérationnels et relationnels, qu'aucun tableau de bord ne réunit spontanément.

La liste recense ces signaux. La présence de trois signaux ou plus dans des familles différentes justifie un diagnostic approfondi et l'examen des dispositifs de prévention prévus par le droit applicable.

1. Trésorerie et financement

- ☐ Tensions de trésorerie récurrentes, recours croissant au découvert ou aux facilités de caisse.
- ☐ Retards de paiement envers les fournisseurs, l'administration fiscale ou les organismes sociaux.
- ☐ Refus ou réduction des concours bancaires ; demande de garanties supplémentaires.
- ☐ Échéances d'emprunt reportées ou renégociées.
- ☐ Utilisation de financements à court terme pour couvrir des besoins durables.

2. Rentabilité et structure financière

- ☐ Pertes répétées ou baisse continue de la marge.
- ☐ Capitaux propres devenus inférieurs, du fait de pertes constatées, au seuil légal fixé par rapport au capital social (au Maroc, le quart du capital social : loi n° 17-95, article 357, pour la société anonyme ; loi n° 5-96, article 86, pour la SARL ; question de la dissolution anticipée soumise à la décision des associés dans les trois mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes).
- ☐ Allongement du délai de recouvrement des créances clients.
- ☐ Augmentation des stocks sans hausse correspondante des ventes.
- ☐ Dépendance à un client ou à un contrat représentant une part prépondérante du chiffre d'affaires.

3. Activité et organisation

- ☐ Perte d'un client, d'un marché ou d'un fournisseur stratégique.
- ☐ Départ de collaborateurs clés ou climat social dégradé.
- ☐ Retards de production ou de livraison, hausse des réclamations.
- ☐ Investissements différés de manière répétée.
- ☐ Absence de prévisions de trésorerie ou de tableau de bord à jour.

4. Signaux juridiques et institutionnels

- ☐ Mises en demeure, injonctions de payer, saisies.
- ☐ Contrôle fiscal, douanier ou social assorti de redressements significatifs.
- ☐ Réserves ou procédure d'alerte du commissaire aux comptes.
- ☐ Conflit entre associés ou blocage des organes de décision.
- ☐ Comptes annuels non approuvés ou non déposés dans les délais.

5. Réponse

Signaux relevés et date de constat :

Niveau d'alerte retenu : nombre de signaux et de familles concernées :

Diagnostic à conduire : financier, opérationnel, juridique :

Interlocuteurs à mobiliser : banque, expert-comptable, conseil, juridiction compétente :

Dispositif de prévention envisagé selon le droit applicable :

Décision et calendrier :

Notes d'utilisation

- Les seuils, les organes compétents et les procédures (alerte, conciliation, sauvegarde) varient selon les pays ; les vérifier avant toute démarche.
- Plus la démarche est engagée tôt, plus les options amiables et confidentielles restent ouvertes.

Références

- Maroc : loi n° 73-17 abrogeant et remplaçant le livre V de la loi n° 15-95 formant Code de commerce, relatif aux difficultés de l'entreprise ; loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et loi n° 5-96 (société à responsabilité limitée), telles que modifiées et complétées.
- Union européenne : directive (UE) 2019/1023 relative aux cadres de restructuration préventive.
- France : Code de commerce, livre VI. Espagne : texte refondu de la loi concursale (Real Decreto Legislativo 1/2020), modifié par la Ley 16/2022.